



**SECURITE AU TRAVAIL ET PROTECTION DE LA SANTE**  
**ATTESTATION D’AFFILIATION A LA SOLUTION DE BRANCHE**  
**DES INDUSTRIES HORLOGERE ET MICROTECHNIQUE**

La Convention patronale de l'industrie horlogère suisse atteste que l'entreprise

**Viquodéco Sàrl**  
**Delémont**

membre de l'association **apiah**,

est affiliée à la Solution de branche des industries horlogère et microtechnique et est informée des obligations qui lui incombent et des prestations auxquelles elle peut prétendre.

L'entreprise est ainsi réputée observer la Directive CFST 6508 relative à l'appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail.

Cette attestation est valable pour l'an 2019.

CONVENTION PATRONALE DE  
L'INDUSTRIE HORLOGERE SUISSE

Le Secrétaire général

La Chaux-de-Fonds, janvier 2019